

COMMISSION ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 13 JUIN 2005

Excusés :

MM. THOMAS, HOUDEBERT, ALLARD, VALADE, FAYAT, OUIN, BERLAND,
membres du Conseil d'administration,
Mme. POENTIS, Communauté Urbaine de Bordeaux.

Présents :

M. SENTAGNES, Président
MM. SENENT (pour M. TOUZEAU), MOLLAT, NICOLAS, DEMAGNY, GARCIA
et GEDON, FILATREAU, membres du Conseil d'administration,
M. HIRIGOYEN, Conservatoire du Littoral,
M. PAULMAZ, Conseil Général,
Mme DESTTRIBATS, Conseil Régional Aquitaine,
Mme KERLOCH, Conseil Régional Aquitaine,
M. HELFENSTEIN, Direction Régionale de l'Environnement,
M. VERGES, Préfecture de la Gironde,
M. BOURQUIN, Directeur d'AIRAQ,
M. KREMERS, Atelier BKM,

M. DEISS, Directeur général,
M. de CAMBOURG, Directeur de l'aménagement et de l'environnement,
M. LE GARREC, Secrétaire Général,
Mme DUPOUEY, Chef du département des études
d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme,
M. MAS, Adjoint au Chef du département des études
d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme

} PAB

o

o o

La Commission Environnement et Développement Durable s'est réunie le
13 juin 2005, à 9h00, sous la présidence de M. SENTAGNES.

M. SENTAGNES ouvre la séance en remerciant les participants et rappelle
que l'objectif est de tenir 2 à 3 réunions par an. La première a eu lieu en décembre 2004.
Elle a permis de définir un cadre à la Commission et 4 axes stratégiques de la politique
environnementale du PAB ont été retenus.

M. SENTAGNES, présente l'ordre du jour de la présente commission :

1. approbation du procès-verbal de la séance du 13/12/2004,
2. bilan des actions entreprises,
3. présentation de M. BOURQUIN, Directeur d'AIRAQ,
4. présentation de M. KREMERS, Atelier BKM,
5. propositions de nouvelles actions à mettre à œuvre,
6. questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13/12/2004

Le procès-verbal a été adressé aux membres de la Commission présents le 13 décembre 2004. Il ne donne lieu à aucune observation. En conséquence, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2004 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan des actions entreprises

Lors de la précédente réunion de la Commission, quatre axes stratégiques ont été retenus et pour chacun d'entre eux, des actions concrètes ont été proposées.

Les quatre axes stratégiques sont :

1. Poursuivre et améliorer la connaissance environnementale
2. Se munir d'un cadre d'actions environnementales
3. Participer à une meilleure gouvernance
4. Mettre en œuvre une meilleure communication / information (interne et externe)

Mme DUPOUEY présente, pour chacun des quatre axes, les actions concrètes qui ont été réalisées depuis le mois de décembre.

Axe 1 : Poursuivre et améliorer la connaissance environnementale

Au sein de cet axe stratégique, les objectifs prioritaires qui ont été retenus dans le cadre de la mise en œuvre de la politique environnementale du PAB sont les suivants :

- Objectif 1 : maintenir les accès du Port,
- Objectif 2 : vérifier l'hypothèse d'impact environnemental du dragage et des immersions,
- Objectif 3 : mieux définir les sites de développement potentiel des activités industrialo-portuaires.

Les actions répondant à ces objectifs et qui ont été réalisées à ce jour sont les suivantes :

- étude pour l'amélioration des accès nautiques au Port de Bordeaux (passe de l'Ouest), lancement de la consultation (objectif 1),
- réception de la station de mesure en continu de la qualité de l'eau (objectif 2),
- démarrage de l'étude du comportement des métaux lourds lors des opérations de dragage (objectif 2),
- recherche de financements pour l'étude d'impact des immersions sur la faune estuarienne (objectif 2).

M. SENTAGNES insiste sur l'importance du partenariat scientifique et sur l'excellence de l'université de Bordeaux dans les domaines de la recherche.

Les actions réalisées montrent que l'établissement portuaire sait s'entourer de spécialistes.

M. DEISS souhaite qu'il soit également rappelé les partenaires financiers.

Mme DUPOUEY, précise que la mise en place de la station de mesure en continu de la qualité de l'eau à Bordeaux, dont le PAB est maître d'ouvrage, a été réalisée grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la Région Aquitaine et de l'Université de Bordeaux 1.

M. DEISS réaffirme le souhait du Port de travailler en concertation et de mutualiser les actions entreprises. Il précise que les résultats des études réalisées par le Port seront rendus publics auprès des partenaires institutionnels, des scientifiques et des usagers intéressés.

Axe 2 : Se munir d'un cadre d'actions environnementales

Les trois objectifs retenus sont :

- Objectif 1 : améliorer l'intégration paysagère des zones industrialo-portuaires,
- Objectif 2 : initier et faire vivre la communication sur la qualité de l'air à partir des données d'AIRAQ,
- Objectif 3 : favoriser l'éco-citoyenneté des agents du PAB,
- Objectif 4 : améliorer la gestion des déchets de l'établissement portuaire
- Objectif 5 : détecter et résorber progressivement les insuffisances en terme d'assainissement des zones gérées par le port.

Les actions déjà entreprises sont les suivantes :

- lancement de la commande relative à la réalisation d'un guide illustré de préconisations d'aménagement paysager (objectif 1),
- rencontre avec le Directeur d'AIRAQ (objectif 2),
- prise en charge d'une stagiaire au sein du Département des Etudes d'Environnement, d'Aménagement et d'Urbanisme afin de mettre en œuvre des actions éco-citoyennes (objectif 3)

M. DEISS précise que dans le cadre des actions environnementales, le PAB a fait de gros efforts concernant la revalorisation des déchets.

Ces efforts ont été engagés dans un premier temps en ce qui concerne la collecte des déchets des navires. Un important dispositif a été mis en œuvre afin de satisfaire aux obligations en la matière.

Concernant l'ensemble des autres déchets produits par l'établissement portuaire, un marché vient d'être lancé relatif au tri et au traitement de l'ensemble des déchets des activités du PAB.

Parallèlement, une action de récupération des déchets bureautiques a été mise en place au sein de chacune des directions.

Axe 3 : Participer à une meilleure gouvernance

Les deux objectifs retenus sont :

- Objectif 1 : intégrer la communauté scientifique aux réflexions, à la commande et à la production d'études nécessaires à l'amélioration de la connaissance environnementale,
- Objectif 2 : recueillir et intégrer en amont des projets portuaires les observations des gestionnaires, des usagers, des scientifiques, des collectivités locales, et des associations,
- Objectif 3 : participer aux instances « environnement » des partenaires institutionnels.

Les actions réalisées sont les suivantes :

- animation d'une rencontre débat avec la communauté scientifique (objectif 1),
- participation aux réunions du Groupement d'Intérêt Scientifique sur l'écologie du Bassin Adour-Garonne (objectif 1),
- participation au groupe d'échange inter-ports (objectif 2),
- participation aux réunions du Comité de Bassin (DCE) (objectif 2),
- envoi d'un courrier au Directeur de l'Eau sur la prise en compte des enjeux portuaires dans la mise en œuvre de la DCE (objectif 2),
- animation du Groupe interministériel de réflexion sur NATURA 2000 (objectif 2).

M. de CAMBOURG détaille précisément les objectifs du groupe de travail interministériel de réflexion sur NATURA 2000 et le rôle d'animation du PAB.

M. SENTAGNES précise que les sujets étudiés nécessitent des délais importants, très différents de ceux impartis. Depuis le début, la position du PAB est claire : le chenal de navigation est indispensable à la survie du port et de ce fait, doit être exclu du zonage Natura 2000.

Axe 4 : Mettre en œuvre une meilleure communication / information (interne et externe)

L'objectif retenu est de faire connaître et partager la politique environnementale du PAB en interne et en externe.

Les actions réalisées sont les suivantes :

- animation de la Commission Environnement et Développement Durable,
- communications dans le compte rendu d'activités du PAB, dans Bordeaux-Port et dans des plaquettes,
- présentation de la politique environnementale du PAB dans le rapport d'activités 2004,
- participation au salon Litto-tech des professionnels de l'aménagement du littoral.

Suite à cette présentation, M. SENTAGNES fait remarquer à l'assemblée que des fiches descriptives de ces actions sont présentes dans le dossier qui a été remis en début de séance.

Il insiste également sur l'importance de l'engagement financier du PAB, les études lancées sont lourdes et concernent des sujets jusqu'ici peu étudiés.

3. Intervention de M. BOURQUIN, Directeur d'AIRAQ

L'association AIRAQ existe depuis le 1^{er} janvier 1996.

Les missions de cette association sont :

- surveiller,
- diffuser,
- alerter,
- aider.

AIRAQ a acquis un savoir faire depuis sa création et aujourd'hui l'association est capable de mesurer, d'exploiter les données et d'informer le public.

L'association dispose de 33 stations fixes (dont une à Ambès et une à Bassens) sur l'ensemble du territoire aquitain et de 2 stations mobiles.

M. BOURQUIN souligne l'intérêt que porte son association à la démarche initiée par le PAB.

Il précise que l'AIRAQ n'est pas un prestataire de services, mais que l'association peut répondre à une demande sociétale.

M. SENTAGNES interroge M. BOURQUIN pour savoir si une demande du PAB seul suffirait pour engager l'action d'AIRAQ.

M. BOURQUIN répond qu'il serait d'autant plus facile pour lui d'engager des études si la demande venait de façon conjointe du PAB, des collectivités et des industriels. Il indique notamment que le S3PI constituerait un cadre d'intervention ad hoc.

M. DEISS précise que la population et les élus de la presqu'île semblent être favorables à une telle démarche.

M. SENTAGNES précise alors que le PAB ne se résume pas qu'à Bassens et qu'il y a 5 autres pôles portuaires. Toutefois, l'état zéro de la presqu'île est pratiquement réalisé grâce aux surveillances en continu de l'AIRAQ.

A la question de M. SENTAGNES relative à la mise à disposition des données, M. BOURQUIN répond qu'il y a une diffusion systématique de celles-ci notamment sur le site internet de l'AIRAQ.

Il précise que l'ordre de grandeur d'une campagne mobile de 4 semaines est d'environ de 5 à 6 k€.

M. de CAMBOURG demande à M. BOURQUIN si scientifiquement, le risque pour la santé humaine est réel en ce qui concerne la qualité de l'air.

M. BOURQUIN répond qu'à une large échelle, il n'y a pas de problèmes importants et la qualité de l'air en Aquitaine est satisfaisante. Toutefois, nous ne sommes pas à l'abri de pollutions locales, notamment à l'approche de l'agglomération bordelaise où il faut parler avec prudence. Cela dit, les modèles n'indiquent pas de crises fondamentales.

M. SENTAGNES souhaite savoir s'il existe une base de données du type BASOL gérée par la DRIRE et relative à la pollution des sols.

M. BOURQUIN répond que les données des stations de mesure fixes et mobiles sont diffusées sur internet et vont alimenter la BDQA (Base de Données sur la Qualité de l'Air) au niveau national.

4. Intervention de M. KREMERS, Atelier BKM

M. KREMERS présente à la commission les grands principes du guide illustré de préconisations d'aménagements paysagers des zones industrialo-portuaire de la presqu'île d'Ambès.

La presqu'île d'Ambès est un site d'intérêt métropolitain. Le traitement des limites est très disparate et cela donne une image dévalorisante.

De plus, le taux d'occupation des parcelles est relativement bas, ceci constitue un atout majeur pour la perception du site depuis les coteaux.

M. KREMERS insiste sur la vue depuis Bassens qui donne une impression de verdure (due notamment aux délaissés repris par la végétation) et sur l'omniprésence de l'eau, favorable au développement de la végétation.

Il souligne la nécessité de maintenir ces espaces au maximum. Toutefois, il précise que les propositions qui seront faites dans le cadre du guide prendront bien évidemment en compte les impératifs économiques.

Le guide ne rentrera pas dans les détails, il donnera des grandes orientations.

L'élaboration de ce guide, dont le principe avait été validé lors de la précédente Commission, a fait l'objet d'une consultation à l'issue de laquelle le cabinet BKM a été retenu.

M. KREMERS rappelle que ce guide vient en complément de la Charte d'Aménagement Paysager de la presqu'île d'Ambès, réalisée par l'atelier BKM pour le compte de Hauts de Garonne Développement.

5. Propositions de nouvelles actions à mettre en œuvre

M. de Cambourg présente une liste d'actions que le PAB propose de mettre en œuvre :

Axe stratégique n°1 : Poursuivre et améliorer la connaissance environnementale

- Suivi annuel de la nature et de la qualité des matériaux dragués
- Définition d'un programme annuel de suivi de la qualité de l'eau

Axe stratégique n°2 : Se munir d'un cadre d'actions environnementales

- Initier et faire vivre la démarche qualité de l'air
- Favoriser l'éco-citoyenneté des agents du PAB

Axe stratégique n°3 : Se munir d'un cadre d'actions environnementales

- Présentation des pratiques de dragage du PAB à la communauté scientifique
- Mise en œuvre de comités de pilotage et d'actions de concertation au stade APS

Axe stratégique n°4 : Mettre en œuvre une meilleure communication / information (interne et externe)

- Créer et diffuser largement une plaquette didactique sur la politique environnementale du Port
- Organiser l'inauguration de la station de mesure en continu de la qualité de l'eau

M. GEDON insiste sur le fait que l'axe 3 est lourd de conséquence notamment avec la mise en place des comités de pilotage.

Une discussion s'engage ensuite entre M. GEDON, M. DEISS et M. de CAMBOURG au sujet de la passe de l'Ouest et de son futur aménagement.

Les propositions d'action à mettre en œuvre sont validées par l'assemblée.

6. Questions diverses

M. SENTAGNES annonce que le PAB a beaucoup travaillé sur sa politique foncière et qu'il serait intéressant d'avoir une synthèse de ces travaux lors de la prochaine réunion de la commission.

M. SENENT, représentant de la mairie de Lormont, interroge les représentants du PAB sur les sujets suivants :

- envasement du port de Lormont,
- aménagement d'une piste cyclable sur les berges de la Garonne,
- nettoyage les berges.

M. DEISS propose à M. SENENT d'organiser une rencontre avec les services techniques du PAB.

M. SENTAGNES clôture la séance à 10h40 en remerciant l'ensemble des personnes présentes.

La prochaine réunion de la Commission Environnement et Développement Durable du PAB est fixée au lundi 10 octobre 2005.

Le Président,

Dominique SENTAGNES